

C.D.G. Indre

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre au service des collectivités au quotidien.

Code collectivité :

INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Références :

- Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps de la F.P.T.
- décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale
- circulaire du 31 mai 2010

Principe :

Le compte épargne-temps permet, à la demande des agents titulaires et non titulaires, à temps complet ou non complet, employés de manière continue depuis au moins une année dans la collectivité, d'accumuler des droits à congés rémunérés (congés annuels, ARTT, repos compensateurs).

COLLECTIVITE :

Nombre d'habitants Nombre d'agents titulaires..... Nombre d'agents Contractuels.....

Personne en charge du dossier :

NOM – Prénoms

Fonction :

Numéro de téléphone

- **Y a-t-il eu une concertation préalable avec le personnel ?**

Oui Non

Si oui, à préciser (forme, date...) :

.....
.....
.....

- **Modalités d'alimentation du compte épargne-temps envisagées par l'organe délibérant :**

Nature des congés reportés :

Congés annuels
 RTT
 Repos compensateurs

- **Date limite d'alimentation du compte épargne-temps (ex 31 janvier N+1) :**

- **Date d'information des agents sur la situation de leur compte épargne-temps (ex 28 février N+1) :**

- **Modalités d'utilisation du compte épargne-temps envisagées par l'organe délibérant :**

Délai de réponse de l'employeur :

Sous forme de congés

Indemnisation

Pris en compte au sein du régime de la RAFP

En cas de mutation ou de détachement, envisagez-vous de prendre une convention-type, organisant la compensation financière avec l'ancien ou le nouvel employeur (par délibération) ?

Oui, laquelle :

Non

Date d'entrée en vigueur (après avis du Comité Technique) :

ELEMENTS D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

.....
.....
.....
.....

INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS (CET)

DATE D'EFFET :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

PIECES A FOURNIR

- Projet de règlement du Compte Epargne Temps
- Projet de délibération

A DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES
PIECES OU EN CAS D'ENVOI DES ELEMENTS APRES LA
DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ETRE
PRESENTE EN SEANCE

CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Avis du Comité Technique— SEANCE DU/...../.....

- AVIS FAVORABLE
- AVIS DEFAVORABLE